

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2018

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	16

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation franco-ontarienne pour l'exercice clos le 31 août 2018 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes comptables suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales méthodes comptables à la note complémentaire 2. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochains exercices.

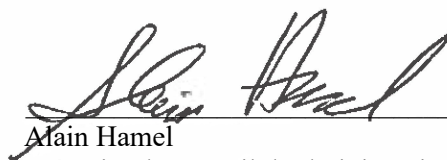
La direction de la Fondation maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le conseil d'administration a rencontré la direction et l'auditeur indépendant afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par Marciel Lavallée, auditeur indépendant nommé par les membres de la Fondation. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de l'audit et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.



Danny Purcell
Président du conseil d'administration



Alain Hamel
Trésorier du conseil d'administration

Ottawa (Ontario)
Le 18 octobre 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fondation franco-ontarienne

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation franco-ontarienne, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2018, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation franco-ontarienne au 31 août 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 18 octobre 2018

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018

4

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2018 Total	2017 Total
	2018	2017	2018	2017		
PRODUITS						
Dons	32 827 \$	84 721 \$	201 598 \$	314 433 \$	234 425 \$	399 154 \$
Placements	4 864	3 998	80 377	49 999	85 241	53 997
Collectes de fonds	72 170	56 445	-	-	72 170	56 445
Apports – Fonds Microcrédit	30 000	95 000	-	-	30 000	95 000
Contributions salariales	19 943	4 787	-	-	19 943	4 787
Dons en services	5 000	5 000	-	-	5 000	5 000
Autres produits	4 880	-	-	-	4 880	-
Variation de la juste valeur des placements	(1 404)	(19 881)	-	-	(1 404)	(19 881)
	168 280	230 070	281 975	364 432	450 255	594 502
CHARGES D'EXPLOITATION						
Frais d'administration (annexe B)	131 342	88 341	14 882	7 150	146 224	95 491
Promotion et publicité (annexe A)	104 129	70 193	-	-	104 129	70 193
Charges de collectes de fonds	32 531	26 801	-	-	32 531	26 801
Fournitures et entretien de l'équipement	8 497	7 970	-	-	8 497	7 970
	276 499	193 305	14 882	7 150	291 381	200 455
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT APPUIS FINANCIERS						
	(108 219)	36 765	267 093	357 282	158 874	394 047
APPUIS FINANCIERS						
	(3 000)	(1 000)	(25 647)	(28 504)	(28 647)	(29 504)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES						
	(111 219)	35 765 \$	241 446	328 778 \$	130 227	364 543 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018

5

	<u>Fonds d'opération</u>		<u>Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance</u>		2018 Total	2017 Total
	2018	2017	2018	2017		
SOLDE AU DÉBUT	(150 214) \$	(185 979) \$	2 771 091 \$	2 442 313 \$	2 620 877 \$	2 256 334 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(111 219)	35 765	241 446	328 778	130 227	364 543
SOLDE À LA FIN	(261 433) \$	(150 214) \$	3 012 537 \$	2 771 091 \$	2 751 104 \$	2 620 877 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

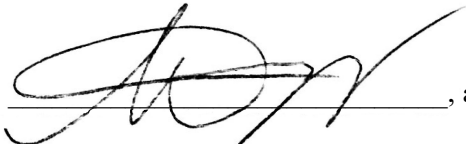
31 AOÛT 2018

6

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2018 Total	2017 Total
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	24 551 \$	609 521 \$	634 072 \$	546 827 \$
Débiteurs (note 3)	23 565	-	23 565	7 330
Contributions salariales à recevoir	9 639	-	9 639	4 783
Intérêts courus à recevoir	873	10 699	11 572	15 732
Frais payés d'avance	2 502	-	2 502	4 208
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	-	50 000	50 000	381 378
Prêts à recevoir réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	36 751	-	36 751	18 429
Avances (dus) interfonds, sans intérêt	(128 385)	128 385	-	-
	(30 504)	798 605	768 101	978 687
PLACEMENTS (note 4)	-	2 826 377	2 826 377	2 532 924
PRÊTS ET AVANCES À RECEVOIR (note 5)	115 772	-	115 772	82 774
	115 772	2 826 377	2 942 149	2 615 698
	85 268 \$	3 624 982 \$	3 710 250 \$	3 594 385 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2018

7

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2018 Total	2017 Total
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 7)	11 433 \$	- \$	11 433 \$	8 705 \$
Produits perçus d'avance	-	-	-	1 250
	11 433	-	11 433	9 955
APPORTS REPORTÉS (note 8)	335 268	612 445	947 713	963 553
	346 701	612 445	959 146	973 508
SOLDES DE FONDS				
Non affecté	(261 433)	-	(261 433)	(150 214)
Affectation externe	-	3 012 537	3 012 537	2 771 091
	(261 433)	3 012 537	2 751 104	2 620 877
	85 268 \$	3 624 982 \$	3 710 250 \$	3 594 385 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018

8

	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	130 227 \$	364 543 \$
Ajustements pour :		
Variation de la juste valeur des placements	1 404	19 881
Prêts douteux	-	11 643
	131 631	396 067
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(16 235)	16 085
Contributions salariales à recevoir	(4 856)	(4 783)
Intérêts courus à recevoir	4 160	1 928
Frais payés d'avance	1 706	(4 208)
Créditeurs	2 728	(15 640)
Produits perçus d'avance	(1 250)	(750)
	117 884	388 699
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements et des dépôts à terme	36 521	(1 388 326)
Variation nette des prêts et avances à recevoir	(51 320)	(94 603)
	(14 799)	(1 482 929)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette des apports reportés	(15 840)	(62 751)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	87 245	(1 156 981)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	546 827	1 703 808
	634 072 \$	546 827 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation franco-ontarienne a été constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, la Fondation est exonérée d'impôt sur le revenu.

La Fondation a pour objet la création et l'administration d'un fonds permanent dont les produits serviront à :

- a) promouvoir l'avancement de l'éducation des franco-ontariens et des franco-ontariennes par tous les moyens, dont les suivants : remise de bourses, appui aux initiatives d'éducation populaire et d'alphabétisation, aide à la préparation et à la diffusion de l'information, aide à la publication de journaux et de revues, à la tenue de colloques et à la recherche, appui aux organismes qui favorisent le développement de leurs membres par des projets, des rencontres et des ateliers de formation, support aux organismes travaillant à l'amélioration de la qualité de l'éducation.
- b) favoriser et encourager l'usage du français, l'épanouissement des francophones et la diffusion de la culture française en Ontario par tous les moyens, dont les suivants : traduction de documents, mise en place de services au public, aide aux activités artistiques, culturelles et communautaires, aide aux médias d'information.
- c) favoriser le développement social et communautaire des franco-ontariens par tous les moyens, dont les suivants qui sont énoncés sans limiter la généralité de ce qui précède : appui aux organismes pour la tenue de diverses activités spéciales favorisant les services en français, les organismes communautaires et la diffusion du français en Ontario et octroi de prêts pour aider le démarrage ou l'expansion d'entreprises franco-ontariennes via les fonds Microcrédit.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la comptabilité par fonds, laquelle requiert des fonds distincts afin de respecter les diverses conditions imposées à la Fondation.

Les fonds suivants sont utilisés par la Fondation :

Fonds d'opération

Ce fonds sert à comptabiliser les produits et les charges liés à l'exploitation de la Fondation qui sont sous le contrôle de la direction.

Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance

Le Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds d'affectation externe dans lequel la Fondation enregistre les dons et les apports reçus pour une période indéfinie dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion des produits de placements du fonds disponible pour distribution aux fins de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constatation des produits

La Fondation comptabilise les subventions, les contributions et les apports reçus pour une période déterminée selon la méthode du report. Les subventions, les contributions et les apports affectés aux charges de périodes futures sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés reçus pour une période indéfinie sont comptabilisés dans les produits du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance lorsqu'ils sont encaissés.

Les promesses de dons et les produits de collectes de fonds ne sont comptabilisés qu'une fois reçus vu le caractère incertain de leur encaissement.

Les produits de placements sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

Contributions – Programme FedDev Ontario – Fonds Microcrédit

Dans le cadre d'une initiative du gouvernement du Canada visant à créer des emplois, à favoriser la croissance dans le sud de l'Ontario et à assurer la croissance économique dans les collectivités francophones de l'Ontario, la Fondation franco-ontarienne a reçu 500 000 \$ pour soutenir la création d'un fonds d'investissement pour développer le microcrédit à l'intention des entrepreneurs francophones de cette région. Les sommes reçues du gouvernement du Canada par la Fondation doivent servir à financer des entreprises admissibles aux fins du programme. Les sommes reçues du gouvernement du Canada sont d'abord comptabilisées à titre d'apports reportés jusqu'à ce que ces sommes soient ultérieurement déboursées par la Fondation sous la forme de prêts à des entreprises. Lorsque les sommes reçues pour ce programme sont ultérieurement prêtées, la Fondation considère alors avoir exécuté ses obligations envers le gouvernement du Canada et elle comptabilise à ce moment un montant de produit égal au montant prêté. La Fondation n'a aucune obligation de remettre au gouvernement du Canada les sommes qu'elle encaisse ultérieurement sur les prêts accordés.

Apports de services

La Fondation comptabilise les apports de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et que ces services auraient dû être engagés à défaut d'un apport.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

La Fondation ventile une partie de ses charges d'honoraires de gestion selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les honoraires de gestion ventilés au Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance sont calculés en fonction des dispositions prévues à l'entente de fiducie conclue avec le donateur.

Appuis financiers

Les appuis financiers représentent le versement de bourses d'étude, la remise de prix d'excellence ainsi que les appuis à diverses causes pour la communauté franco-ontarienne. Les appuis financiers sont comptabilisés lorsque la Fondation s'engage envers un tiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Apports à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans les instruments financiers désignés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des contributions salariales à recevoir, des intérêts courus à recevoir, des dépôts à terme, des parts privilégiées et des prêts et avances à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds communs de placement.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2018

12

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

3. DÉBITEURS

	2018	2017
Comptes clients	15 627 \$	3 950 \$
Taxes à la consommation à recevoir	7 938	3 380
	23 565 \$	7 330 \$

4. PLACEMENTS

	2018	2017
Dépôts à terme – 1,50 % à 2,10 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2021	150 000 \$	531 378 \$
Fonds communs de placement	2 426 377	2 082 924
Parts privilégiées (taux de ristourne de 4,0 % à 4,25 %)	300 000	300 000
	2 876 377	2 914 302
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice	50 000	381 378
	2 826 377 \$	2 532 924 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2018

13

5. PRÊTS ET AVANCES À RECEVOIR

	2018	2017
Prêts à recevoir – Fonds Microcrédit – 5,0 % à 6,50 % pour les prêts fixes, et taux préférentiel plus 3,00% pour les prêts à taux variables, échéant à différentes dates jusqu'en novembre 2022	119 166 \$	112 846 \$
Avances à la Société de développement communautaire Prescott-Russell, sans intérêt, seront converties en prêts à recevoir au cours de l'exercice 2018-2019	45 000	-
Provision pour prêts douteux	(11 643)	(11 643)
	152 523	101 203
Prêts à recevoir réalisables au cours du prochain exercice	36 751	18 429
	115 772 \$	82 774 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

La Fondation a accès à une marge de crédit d'un montant de 10 000 \$, par l'entremise de sa carte crédit qui porte intérêts à 9,20 %. Cette marge est inutilisée au 31 août 2018 et au 31 août 2017.

7. CRÉDITEURS

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus	5 771 \$	3 838 \$
Sommes à remettre à l'État	5 662	4 867
	11 433 \$	8 705 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2018

14

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont assortis de certaines stipulations en ce qui concerne l'utilisation des fonds non dépensés.

	2018	2017
Solde au début	963 553 \$	1 026 304 \$
Plus : apports octroyés au cours de l'exercice	26 789	18 200
Plus : produits de placement gagnés au cours de l'exercice	19 605	15 591
Moins : montant constaté à titre de frais de gestion au cours de l'exercice (annexe B)	(2 493)	(1 492)
Moins : montants prêtés – Fonds Microcrédit	(30 000)	(95 000)
Moins : appuis financiers	(29 741)	(50)
Solde à la fin	947 713 \$	963 553 \$

Les soldes des apports reportés se composent comme suit :

	2018	2017
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Fondation Donatien-Frémont	279 065 \$	296 619 \$
Club Richelieu Ottawa	77 658	73 778
Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)	66 985	65 345
Conseil de la coopération de l'Ontario	40 322	19 722
ESTARIO	36 403	32 204
Centre Pauline Charron	28 000	27 427
Fondation du collègue La Cité	24 559	24 056
Centre de services Guigues	24 072	23 482
Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa	20 009	23 387
Retraite en Action	8 998	8 646
Services communautaires - Prescott-Russell	6 374	6 061
	612 445	600 727
Fonds d'opération		
FedDev Ontario - Fonds Microcrédit	335 268	362 826
	947 713 \$	963 553 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fondation sont liés aux débiteurs. La Fondation consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de membres particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 64 % du total des comptes clients sont à recevoir de deux entités. L'organisme évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

10. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de la Fondation pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018

16

ANNEXE A – PROMOTION ET PUBLICITÉ

	2018	2017
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	84 189 \$	46 025 \$
Frais de déplacement	9 044	8 152
Campagnes promotionnelles	8 757	6 194
Papeterie et impression	927	5 053
Télécommunications	838	1 105
Frais de bureau	374	164
Services professionnels	-	3 500
	104 129 \$	70 193 \$

ANNEXE B – FRAIS D'ADMINISTRATION

	2018	2017
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	84 189 \$	46 025 \$
Honoraires de gestion des placements	18 922	5 122
Loyer et frais de bureau	6 854	7 242
Assurances	1 994	2 363
Télécommunications	838	1 105
Frais de réunion	640	127
Fournitures	588	893
Formation	250	-
Prêts douteux	-	11 643
Honoraires de gestion imputés aux apports reportés et aux charges du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	(17 077)	(7 932)
Honoraires professionnels	34 144	21 753
	131 342	88 341
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Honoraires de gestion	14 584	6 440
Frais de bureau	298	-
Frais de déplacement	-	710
	14 882	7 150
	146 224 \$	95 491 \$